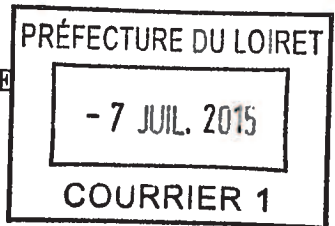


**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 29 juin 2015**

55/15

Date d'affichage : 2/07/2015



Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 25

L'An Deux Mil quinze, le 29 juin 2015

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 23 juin 2015

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de  
la Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS,  
M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, Mme  
Véronique DALLEAU, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique  
DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie  
CHARRON,

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN,

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

**POUVOIRS** : Mme Michèle CORMERY à M. Olivier GRUGIER, Mme Marie-Annick VATZ à  
M. Eric LEMBO.

**ABSENTS EXCUSES** : M. Michel TATIN, M. Bernard GILBERT,

**Secrétaire de séance** : Madame Constance de PÉLICHY

**Objet : Entretien des installations d'assainissement non collectif – groupement de commande  
entre les Communautés de Communes des Portes de Sologne, du Val d'Ardoux et Val Sol.**

Le marché relatif à l'entretien des installations d'assainissement non collectif (vidanges, nettoyages et curages), passé en groupement de commande avec la société SOA VEOLIA, prendra fin au mois de novembre 2015. Ce groupement est composé de la Communauté de Communes des Portes de Sologne (qui en est le coordonnateur), de la Communauté de Communes Val d'Ardoux et de la Communauté de Communes Val Sol.

Pour rappel, les groupements de commande ont pour but la coordination et le regroupement des achats de plusieurs acheteurs. Ils visent ainsi tout à la fois à permettre des effets d'économie d'échelle, et une mutualisation des procédures de passation des marchés.

Le groupement a pour objet le choix d'un prestataire pour l'entretien des installations d'assainissement non collectif des usagers des SPANC de la Communauté de Communes des PORTES DE SOLOGNE, de la Communauté de Communes du VAL D'ARDOUX et de la Communauté de Communes de VAL SOL, soit la gestion de :

1 360 installations de la Communauté de Communes des PORTES DE SOLOGNE,

780 installations de la Communauté de Communes du VAL D'ARDOUX,

1 500 installations de la Communauté de Communes de VAL SOL,

La Communauté de Communes des PORTES DE SOLOGNE, désignée comme coordonnateur du groupement de commandes, a pour mission d'organiser les opérations de sélection du prestataire, chaque Communauté de Communes s'engageant conformément à l'article 8-II du code des marchés publics, à signer avec le prestataire retenu un marché à hauteur de ses besoins propres.

Une commission marché du groupement est créée. Elle sera composée :

- du président de la Communauté de Communes coordonnatrice du groupement, Président de droit de la commission
- un membre titulaire : **Mr Hervé NIEUVIARTS** et un membre suppléant : **Mr Pierre HENRY** (présent mais n'ayant pas voix délibérative) par collectivité et élus parmi ses membres à voix délibérative

Tel est l'objet de la présente délibération.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,*

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de mise en place d'un groupement de commande pour l'entretien des installations d'assainissement non collectif, et à lancer et signer la consultation et tous les actes qui s'y rapportent, pour l'entretien des installations d'assainissement non collectif

**DESIGNE** un membre titulaire et un membre suppléant à la commission marchés et aux réunions éventuelles de ce groupement de commande

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le 21/07/15

